

## Ma conclusion est donc la suivante :

Le déficit de **882 673 €** peut s'expliquer en grande partie sur les éléments suivants :

1/ le loyer a augmenté en 2023 de 16 752 €

2/ volontairement on a trop donné d'aide sur Iseste : 27125 € alors qu'un budget prévisionnel de 15 000 € avait été prévu. Dépassement donc de 10 373 €

3/ dépenses de 10 390 € pour le commissaire aux comptes. On n'avait pas pu chiffré le montant de cette dépense car on en a pris connaissance qu'en juillet 2024 (pour info ces 10390€ du CAC non pas encore était payé).

Cette dépense correspond aux travaux réalisés sur les exercices 2019 à 2022 puis 2023.

4) la prise en compte du risque de non recouvrement des sommes avancées a Iseste pour 836 893€.

En effet c'est le FAIT marquant de l'exercice 2023 :

Et Comme il est indiqué en page 10 rapport 2023 du commissaire en compte :

« Par respect du principe de prudence comptable,

les titres de participations dans la Sci IZEST pour 26 221.63 € ainsi que le compte courant dans cette même Sci pour 810 671.61 € ont été dépréciés à 100 %.

Les capitaux propres de la Sci sont négatifs au 31/12/2023 pour 1 313 307 €.

Les amortissements comptables cumulés constatés sont de 1 410 799 €. »

En attendant Je rappelle aussi qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir car nos actifs circulants au 31 / décembre 2023, c'est-à-dire 557 829€ sont sensiblement les mêmes qu'en 2022, il était alors de 576 104 €.

Pour conclure nos 2 Résolutions financières prises pour 2025 sont :

#### Résolution 1 :

Suite à notre Rencontre avec la BANQUE LCL en septembre 2024

Réorganisation de nos compte épargne, en l'occurrence le compte à terme (283007€).

Il n'est plus aussi attractif qu'à l'époque de son ouverture.

On décide de réorganiser ainsi :

Le compte à terme devient COMPTE à TERME OPTILION TRESORERIE avec une meilleure rémunération du taux. On y place 66 732.27 €.

On pourra facilement le débloquer ou l'alimenter si besoin.

Et on créer un nouveau compte à terme progressif Pro avec un dépôt de 200 000 €.

Cette somme nous rapportera plus de 20 000 € au bout de 3 ans à condition de ne pas y toucher.

#### Résolution 2 :

Suite au vote sur le budget prévisionnel 2025 en juin dernier et après la signature de la convention 2023 avec le CHU :

Et au regard des critères d'attribution écrites dans le règlement intérieur votés en mars 2024, il nous faut absolument maîtriser les dépenses de fonctionnement : c'est-à-dire rester le plus près possible des 227 000 €.

Et en ce qui concerne les activités du CLOS : il nous faudra être le plus près possible des 80830 € de dépenses annuelles en 2025.

Pour nous aider à maîtriser ces 2 lignes de dépenses, l'équipe de trésorerie du CLOS a créé en interne un fichier EXCEL pour suivre toute cette comptabilité en temps réel.

Ainsi nous pouvons connaître le montant réel dépensé de l'année en cours sur les 2 lignes qui nous intéressent : c'est-à-dire celle des dépenses de fonctionnement et celle des dépenses des activités.